



# Démystifier

---

# les compteurs d'eau



**Coalition** ***Eau Secours!***  
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

**Martine Ouellet**

*vice-présidente d'Eau Secours !*

Titulaire d'un MBA de l'École des Hautes Études Commerciales et d'un Baccalauréat en génie mécanique de l'Université McGill.

Elle a aussi été membre du conseil d'administration et du conseil exécutif de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE)

Tiré de la recherche « Les compteurs d'eau pour mesurer la consommation résidentielle : une très mauvaise idée » par Gaétan Breton, Dr. science comptables et Marc-Antoine Fleury, chercheur. Le tout en collaboration avec Pierre-J. Hamel de l'INRS-Urbanisation.

Remerciement à Geneviève Dubreuil pour la relecture.

# Table des matières



Démystifier les compteurs d'eau .....	1
Portrait de l'utilisation de l'eau .....	2
Utilisation de l'eau dans une résidence .....	5
Le compteur d'eau résidentiel : un leurre .....	6
Pour réduire la consommation : mieux vaut la sensibilisation et la réglementation ....	6
Pour tarifer le service de l'eau : mieux vaut l'impôt foncier .....	9
Pour le maintien de la gestion publique de l'eau : mieux vaut ne pas installer de compteur d'eau résidentiel .....	13
Le compteur d'eau commercial et industriel : un outil essentiel .....	14
En commençant par les fuites .....	15



## Démystifier les compteurs d'eau

La question des compteurs d'eau a été beaucoup débattue et revient régulièrement dans l'actualité. Beaucoup de choses se disent, souvent de bonne foi, mais malheureusement, dans bien des cas, les prémisses sont fausses et les arguments sans fondement. Dans le texte qui suit, nous tenterons d'expliquer simplement l'état de la situation et les solutions possibles. Nous présenterons également les positions de la Coalition Eau Secours ! face à cette question.

Tout d'abord, il est important de distinguer les compteurs d'eau résidentiels des compteurs d'eau industriels. Pour ce qui est des compteurs d'eau résidentiels, vous pourrez constater qu'il n'y a aucune raison logique qui en justifie l'installation. Il y a des façons beaucoup plus efficaces de faire payer le service de l'eau aux citoyens. D'ailleurs, le service de l'eau n'est pas gratuit actuellement au Québec. Dans la plupart des municipalités, il est facturé à même le compte de taxe municipale. Certains justifient l'installation de compteurs d'eau résidentiels par une volonté de diminuer la consommation d'eau individuelle; nous montrerons qu'il existe d'autres moyens beaucoup plus efficaces et beaucoup moins coûteux d'atteindre cet objectif. La seule raison, non dite, qui justifierait l'installation de compteurs d'eau dans les résidences est la volonté de privatiser de la gestion de l'eau. En effet, le compteur d'eau résidentiel est le seul moyen disponible à l'entreprise privée pour facturer directement le citoyen. La privatisation de la gestion de l'eau, un service essentiel à la vie, est selon nous hors de question.

Du côté des compteurs d'eau industriels, la situation est toute autre. En effet, la consommation industrielle est très variable en fonction des procédés en place et des technologies utilisées. Seule la mesure de la quantité utilisée dans une entreprise en permet la facturation proportionnelle. L'installation de compteurs d'eau a été prouvée comme étant efficace et rentable dans le contexte industriel.

## Portrait de l'utilisation de l'eau et coûts de sa production

Les dernières données disponibles sur l'utilisation de l'eau à Montréal donnent le portrait suivant :

**Tableau 1**

### Consommation d'eau par secteur d'activité pour la Ville de Montréal, 2003

	Consommation journalière (millions de mètres cubes, m <sup>3</sup> )	Proportion de la consommation totale (%)	Consommation journalière par personne (litres)
Consommation résidentielle	147	20 %	225
Consommation CII (commerciale industrielle et institutionnelle)	239	33 %	363
Fuites et usage municipal	339	47 %	516
<b>Total</b>	<b>725</b>	<b>100 %</b>	<b>1104</b>

Source : Financement de l'eau, Document d'orientation, Ville de Montréal, 19 novembre 2003.

Selon les estimés de la Ville de Montréal, la consommation d'eau résidentielle est donc de 225 litres d'eau par personne par jour. Ce chiffre est estimé pouvant aller jusqu'à 350 litres d'eau par personne par jour selon d'autres sources du domaine de la gestion de l'eau. Toutefois, comme les données du tableau ci-haut sont officielles et récentes, nous les utiliserons pour la suite de notre analyse.

On peut voir au tableau 2 que la consommation résidentielle moyenne estimée d'un Montréalais se compare à la moyenne au Canada qui est de 343 litres par personne par jour. La consommation montréalaise est toutefois significativement plus élevée que la consommation d'eau des Français, qui est de 150 litres par personne par jour.

**Tableau 2**

**Consommation d'eau résidentielle moyenne de l'eau par personne par jour**

États-Unis	Canada	Italie	Montréal	Suède	France	Israël
382 litres	335	250	<b>225</b>	200	150	135

Source : Site Web sur l'eau douce d'Environnement Canada : [www.ec.gc.ca/water/images/manage/use/a4f4f.htm](http://www.ec.gc.ca/water/images/manage/use/a4f4f.htm), sauf pour la donnée de Montréal qui provient du tableau 1 ci-contre.

Même si la consommation résidentielle des Montréalais se compare à la moyenne des autres villes canadiennes, la consommation globale est plus élevée. Les nombreuses fuites du réseau d'aqueduc, qu'on évalue de 40 % à 50 %, expliqueraient en grande partie cet écart. En effet, si nous excluons de la consommation totale montréalaise de 1104 litres par personne par jour, les fuites et l'utilisation municipale, la consommation de Montréal s'établit à 588 litres par personne par jour (données tableau 1). Cette valeur est tout à fait dans le même ordre de grandeur que les consommations dans les autres villes canadiennes, comme on peut le voir au tableau 3.

**Tableau 3**

**Production d'eau potable en litres par personne par jour (tous les secteurs d'activité)**

Montréal	Toronto	Calgary	Vancouver	Edmonton	Ottawa
<b>1104 ou 588</b>	594	568	563	543	415

Source : Financement de l'eau, Document d'orientation, Ville de Montréal, 19 novembre 2003

Au Québec, l'eau est abondante et de bonne qualité. Le coût de traitement pour la rendre potable et pour l'assainir est donc peu élevé.

Les coûts de l'eau sont ceux de l'approvisionnement et du traitement de l'eau brute pour en faire une eau potable, de la distribution de cette dernière dans l'aqueduc, de la collecte des eaux usées et de leur circulation dans les égouts, et finalement de l'assainissement des eaux usées.

Le tableau 4 montre les coûts de production et de distribution de l'eau potable ainsi que les coûts d'assainissement des eaux usées à la Ville de Montréal. Le coût de l'eau supporté par les contribuables montréalais, tous secteurs confondus, est de 282 millions \$/année. Cette somme est payée majoritairement par le biais de la taxe foncière, mais aussi par des tarifs spécifiques.



**Tableau 4 | Coûts de production de l'eau pour la Ville de Montréal, 2003**

Coût de l'eau potable le mètre cube	0,195 \$	51 %
Coût d'assainissement des eaux usées le mètre cube	0,190 \$	49 %
<b>Coût total de toute la production de l'eau le mètre cube, (725 millions m<sup>3</sup>)</b>	<b>0.385 \$</b>	<b>100 %</b>

Source : Financement de l'eau, Document d'orientation, ville de Montréal, 19 novembre 2003

À Montréal, la potabilisation et l'assainissement de l'eau coûtent donc au total près de 40 ¢ le mètre cube, ou 40 ¢ les 1000 litres ou encore 0,04 ¢ le litre. Nous constatons que le coût de production de l'eau potable est à peu près équivalent à celui de l'assainissement. Toutefois, étant donné le haut niveau de fuites, l'eau réellement consommée dans les secteurs résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels revient plutôt à 73 ¢ le m<sup>3</sup>.

Sur le territoire de l'île de Montréal, la production d'eau potable ainsi que l'assainissement de l'eau sont gérés par le secteur public, c'est-à-dire par la Ville de Montréal. Cette gestion est très efficace. Le coût de l'eau à Montréal est un des plus bas connus. Par exemple, l'eau d'Ottawa, Calgary ou Edmonton est plus de trois fois plus chère que celle de Montréal si l'on se réfère aux données du tableau 5. Si nous comparons avec Paris, c'est aussi le même constat.

**Tableau 5 | Coût de l'eau par mètre cube**

Montréal	Toronto	Calgary	Ottawa	Edmonton	Paris
<b>39 ¢</b>	96 ¢	1,27 \$	1,32 \$	1,41 \$	1,30

Source : Financement de l'eau, Document d'orientation, Ville de Montréal, 19 novembre 2003

## Utilisation de l'eau dans une résidence

Malgré un coût de l'eau très bas en comparaison avec d'autres villes et pays, il est intéressant de constater que les Montréalais consomment seulement 30 % de leur eau pour des besoins non essentiels comme l'entretien extérieur de leur résidence et de leur auto tel qu'illustré au tableau 6. La plus grande proportion d'eau consommée va donc à des besoins essentiels comme l'alimentation, les bains et les douches, l'entretien ménager et les installations sanitaires.

**Tableau 6**

### Répartition de la consommation résidentielle à Montréal

Résidentielle Type d'utilisation	Proportion de la consommation totale	Consommation de 225 litres par habitant	Consommation de 350 litres par habitant
Utilisations extérieures (arrosage, piscines, etc.)	30 %	68 litres	105 litres
Toilette (18 à 28 litres sont libérés chaque chasse d'eau)	30 %	68 litres	105 litres
Lavage (vêtements et vaisselle)	20 %	45 litres	70 litres
Bains et douches	9 %	42 litres	67 litres
Alimentation	1 %	2 litres	3 litres
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>225 litres</b>	<b>350 litres</b>

Source : Ville de Montréal

## Le compteur d'eau résidentiel : un leurre

### **Pour réduire la consommation : mieux vaut la sensibilisation et la réglementation**

L'idée que l'implantation de compteurs d'eau résidentiels ferait diminuer la consommation d'eau des citoyens est sans fondement. Cet argument est souvent mis de l'avant pour justifier l'installation de compteurs d'eau et leur financement par les citoyens. Les promoteurs de cette idée veulent nous faire croire que le fait de payer l'eau au volume provoquerait automatiquement une meilleure utilisation de l'eau par les citoyens. Certains osent même affirmer qu'il est temps de payer pour l'eau. Ces derniers semblent ignorer que tous les citoyens paient pour leur eau, généralement par le biais de la taxation foncière. En effet, il a été démontré que la simple installation de compteurs d'eau n'a pas d'impact significatif sur le volume de consommation dans les résidences. La consommation d'eau dans les résidences est structurelle et c'est plutôt par la réglementation et la sensibilisation que nous pouvons avoir un impact sur la consommation d'eau. C'est plus efficace et moins coûteux.

### **Consommation structurelle**

Comme les données du tableau 6 le démontrent, la consommation résidentielle est largement structurelle, c'est-à-dire qu'elle ne dépend pas du comportement de l'utilisateur mais plutôt du type d'équipements en place (réservoirs de toilette, laveuses à linge, lave-vaisselle, etc.) et du nombre d'utilisateurs. Pour ce qui est de l'utilisation extérieure, elle varie en fonction de la présence ou non de piscine et de la grandeur du terrain. Compte tenu que seulement 30 % de l'eau est utilisée à des fins d'entretien extérieur dans les résidences, une tarification au volume n'aurait qu'un léger impact à la baisse sur la consommation résidentielle, sauf dans les cas de familles à faible revenu qui pourraient être tentées de réduire leur consommation pour économiser. De plus, étant donné le faible coût de l'eau, soit 0,04 ¢ le litre, on peut présumer qu'une faible proportion des propriétaires réduiraient leur consommation pour l'entretien extérieur de leur résidence et de leur auto.

### **La réglementation**

La réglementation des équipements résidentiels utilisant de l'eau permettrait à elle seule d'économiser environ 25 % de la consommation actuelle dans les résidences. En effet, une réglementation obligeant l'utilisation de réservoirs de toilettes de 6 litres (il en existe même de 3 litres) lors du remplacement des réservoirs de 14 litres présents dans la majorité de nos résidences actuellement (certains vieux réservoirs ont même des capacités de 18 ou 28 litres) permettrait de réduire la consommation de 44 à 74 litres d'eau par jour par personne. Du côté de la lessive, en réglementant pour obliger l'utilisation de laveuses à chargement frontal, c'est 66 % de réduction de la consommation d'eau des laveuses que l'on pourrait réaliser, soit de 15 à 23 litres par jour par personne.

Une réglementation visant à encadrer l'arrosage extérieur, avec des amendes assorties suffisamment élevées pour être dissuasives (par exemple, 25\$ à la première infraction et 100\$ pour les récidivistes), aurait beaucoup plus d'impact chez les propriétaires de grands terrains aménagés qu'une tarification au volume. S'ils ont les moyens de posséder ces grands terrains, ils ont les moyens de payer au volume. Toutefois, si une réglementation est en vigueur, ils devront la respecter, comme tous les citoyens. Une telle réglementation pourrait aussi permettre de contrôler la consommation d'eau en périodes de pointe l'été, lorsque le réseau subit la sollicitation maximale.



Pour ceux et celles qui sont scandalisés, avec raison, par leur voisin qui arrose l'asphalte, la réglementation de l'arrosage extérieur serait beaucoup plus efficace qu'une facturation au volume. En effet, un boyau d'arrosage utilise 1000 litres d'eau à l'heure, ce qui permet au voisin d'arroser son asphalte pendant 1 heure pour seulement 40 ¢. Cet exemple met en évidence que ce n'est pas le coût de l'eau qui incitera les gens à changer de comportement mais plutôt un cadre réglementaire protégeant la ressource elle-même.

## La sensibilisation



Une campagne de sensibilisation menée en parallèle à la réglementation et préconisant une utilisation judicieuse de l'eau lors des soins corporels, permettrait d'obtenir un impact significatif et durable sur les comportements. Par exemple, inciter la population à fermer le robinet lors du brossage de dents ou du rasage permettrait d'économiser jusqu'à 20 litres d'eau par jour par personne. L'installation de pommeaux de douche à débit réduit permettrait des économies supplémentaires de 65 litres par jour par personne. La seule incitation à diminuer le temps de la douche permettrait d'économiser 20 litres pour chaque minute de moins.

On estime que seules la sensibilisation des citoyens et la réglementation de l'arrosage extérieur permettraient d'économiser 10 % de la consommation actuelle liée à l'utilisation extérieure, aux bains et aux douches, soit de 11 à 17 litres d'eau par jour par personne.

En mettant l'ensemble des mesures décrites ci-haut en place, la consommation résidentielle moyenne diminuerait de 30 %. Cette réduction équivaut à une consommation résidentielle de 154 à 236 litres d'eau par personne par jour, ce qui est tout à fait comparable à notre exemple français et qui ferait de notre consommation, une consommation exemplaire.

**La réglementation et la sensibilisation permettraient une réduction de 30 % de la consommation d'eau résidentielle.**



Il est important de sensibiliser la population à la diminution de la consommation d'eau afin d'éviter le surdimensionnement des infrastructures de traitement des eaux, minimiser les coûts de traitements et réduire la pollution de l'eau engendrée par son traitement et sa consommation. Toutefois, il ne faut pas être alarmiste. Les municipalités qui puisent l'eau à même l'eau de surface, comme à Montréal par exemple où l'eau brute est prélevée dans le fleuve St-Laurent, ne gaspillent pas l'eau. L'eau puisée au fleuve y retourne dans une proportion de plus de 95 %. Toutefois, pour des rivières à plus faible débit, ces prélèvements pourraient avoir un impact sur le niveau d'eau de la rivière et par conséquent, sur la faune et la flore. Pour les municipalités qui puisent leur eau dans une nappe souterraine, le problème de la quantité est plus sérieux et on ne peut pas prévoir. Le travail d'analyse et de documentation de l'état quantitatif et qualitatif des nappes souterraines du Québec n'est pas encore complété, c'est-à-dire que l'on ne connaît pas leur état et leur temps de recharge. Dans ce contexte, des prélèvements pourraient s'avérer excessifs et nuire aux besoins futurs.

## Pour tarifier le service de l'eau : mieux vaut l'impôt foncier.

L'objectif de la tarification est d'assurer un financement adéquat des coûts réels de l'eau dans une perspective d'équité et d'efficacité.

L'**équité** se définit en deux volets. Le premier volet consiste à assurer un service pour un besoin défini. Dans le cas de l'eau, le service à rendre est à la fois de



permettre l'accès à un réseau de distribution d'eau potable et d'assurer un volume d'eau suffisant aux consommateurs. Le deuxième volet de l'équité consiste à respecter la capacité de payer. En effet, l'eau étant une ressource essentielle à la vie, nous avons le devoir en tant que collectivité d'en faire un service essentiel, donc offert à toute la population. À cette fin, il faut prendre en considération la capacité de payer des citoyens et citoyennes.

L'**efficience** réfère au mode de tarification. La tarification doit permettre de couvrir l'ensemble des coûts des infrastructures, de leur entretien et des services qui s'y rattachent. De plus, le mode choisi ne doit pas ajouter des coûts indus au service d'eau. Enfin, il ne doit pas engendrer d'effets pervers. Un exemple d'effet pervers est le comportement d'usagers qui, pour des raisons d'économie, réduiraient de manière excessive leur consommation et provoqueraient par le fait même des coûts additionnels en soins de santé.

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons analyser les deux principaux modes utilisés pour tarifier le service de l'eau : la tarification proportionnelle au volume consommé à l'aide de compteurs d'eau et la tarification par l'intermédiaire de la taxe foncière.

## Tarification par compteur d'eau

La tarification par compteur d'eau consiste à comptabiliser le volume d'eau consommé pour le tarifier ensuite. Généralement, le tarif s'applique dès le premier mètre cube consommé. Il arrive que le client ait droit à un tarif forfaitaire pour un volume d'eau de base, très variable selon les endroits et qui suffit, en principe, aux besoins essentiels.

Se pose alors le problème de déterminer de quelle manière on évalue ce volume de base. Si l'évaluation se fait par logement, les personnes seules se trouvent avantagées au détriment des ménages comprenant plusieurs personnes. Si, par contre, l'évaluation tient compte du nombre de personnes, un registre de population doit être mis en place, avec toutes les difficultés et les coûts que cela comporte.

Il existe plusieurs types de tarif. Le tarif **fixe** consiste à charger le même prix pour chaque mètre cube d'eau, peu importe la quantité utilisée. Le tarif peut également être **progressif**, c'est-à-dire qu'il augmente d'un palier de consommation à l'autre. Ce mode de tarification a pour objectif de restreindre la consommation et de faire payer les plus gros consommateurs. Enfin, le tarif peut être **dégressif**, c'est-à-dire qu'au-delà d'un certain palier, le prix du mètre cube diminue. C'est ce qu'on appelle l'économie d'échelle. Ce type de tarif prend en considération le fait que les coûts de base engendrés par la construction et l'entretien des usines et des réseaux d'aqueduc ne sont pas significativement plus élevés lorsqu'une grande quantité d'eau est consommée.



### La tarification par compteur est-elle efficace ? NON

Installer des compteurs implique des opérations fort coûteuses pour les villes et les propriétaires de maison. Les villes auraient à acheter les compteurs, à les installer, à les entretenir et à en faire le relevé. S'ajoute à ces tâches « techniques » l'établissement d'un service de facturation, de suivi des comptes et de perception. Les villes auraient par conséquent à assurer le suivi des comptes en souffrance, débrancher les usagers et/ou les poursuivre en cour municipale

éventuellement. Par ailleurs, les propriétaires auraient à déboursier les frais de plomberie que comporte l'installation des compteurs dans chaque maison (robinets, clapets de non-retour, tuyaux, etc.).

Actuellement, il y a déjà plus de 100 000 compteurs installés et utilisés sur l'ensemble de l'île de Montréal. De ce nombre, 91 % servent dans le secteur résidentiel et 9 % dans les immeubles industriels et commerciaux. Il n'y a aucun compteur résidentiel installé sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal. Si la Ville en venait à installer des compteurs partout et pour tous, la note serait très élevée. En effet, on estime que l'installation de compteurs sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal (soit un peu plus de la moitié du nouveau territoire) coûterait au bas mot près de 40 millions de dollars pour les compteurs et leur installation, auxquels s'ajouterait un coût annuel de 4,3 millions de dollars en frais divers d'entretien, de suivi et de gestion.<sup>1</sup>

## La tarification par compteur est-elle équitable ? NON

Selon les promoteurs de la tarification au volume (avec compteur), ce mode de tarification permet de répartir les frais en fonction des services reçus. Ils soutiennent qu'il s'agit d'équité horizontale parce que les contribuables bénéficient également des mêmes avantages, au même coût. Cette affirmation est erronée selon nous. En effet, ce qui constitue l'essentiel des coûts qu'il faut assumer pour livrer ne serait-ce qu'une goutte d'eau, ce sont les infrastructures (usines d'eau potable, conduites souterraines, usines de traitement des eaux usées). Or, il s'agit essentiellement de coûts fixes qui sont pratiquement les mêmes pour chaque consommateur, peu importe le volume d'eau consommé. Les coûts variables que sont l'énergie et les produits chimiques nécessaires aux traitements et à la distribution de l'eau sont négligeables par rapport aux coûts fixes. Le bénéfice reçu devient donc le fait d'être branché et de pouvoir bénéficier d'un réseau d'aqueduc et d'égouts. Une tarification variant en fonction du volume consommé ne peut donc pas être proportionnelle aux coûts réels de production de l'eau puisque ceux-ci sont essentiellement fixes.

De plus, un tarif proportionnel au volume consommé qui s'applique à tous, sans égard à la capacité de payer, est inéquitable puisque son poids budgétaire n'est pas le même selon les revenus de chacun. En effet, il est clair que, parce que leurs revenus sont faibles et que le prix de l'eau est le même pour tous, un tarif au volume mène les plus pauvres à dédier une part plus importante de leur budget à l'eau. De leur côté, les mieux nantis consomment généralement plus d'eau et ce service représente une faible portion de leur budget. Ils ont une plus grande propension à avoir des équipements consommant plus d'eau (bain tourbillon, piscine), ont plus souvent une vaste pelouse avec système d'irrigation automatique par rapport aux plus pauvres qui habitent un plus petit logement souvent sans jardin et sans auto. Les mieux nantis consomment plus d'eau et ils sont, plus que quiconque, parfaitement insensibles au fait de payer l'eau au compteur ou non et cela, peu importe le prix, puisqu'il leur paraîtra de toute façon faible et bon marché, même à un prix français ou états-unien.

Les études confirment que la tarification au volume a un impact négatif sur les ménages les plus pauvres. Dans certains cas, ceux-ci réduisent leur consommation en-deçà des seuils souhaitables du point de vue de la santé publique. La tarification par compteur appauvrirait davantage les ménages locataires québécois déjà peu fortunés. Actuellement, la taxe foncière inclut les services d'eau dans la majorité

<sup>1</sup> Calcul : Il doit y avoir un compteur par branchement et il y a plus de 250 000 branchements sur ce territoire. Ce qui donne, en soustrayant ceux déjà installés, près de 248 500 compteurs à 70 \$ pièce plus 90 \$ pour l'installation. Le montant exact est de 39 760 000 \$.



des municipalités du Québec. S'il y avait mise en place d'un système de tarification au volume, les locataires devraient acquitter une facture d'eau potable en plus de leur loyer. Comme il est peu vraisemblable que la taxe foncière soit réduite les loyers demeureraient les mêmes et les locataires se trouveraient à payer une deuxième fois les services d'eau.



« Selon une chercheuse britannique, souvent, le coût de l'eau directement facturé à l'utilisateur est tellement élevé, au Royaume-Uni, que l'on y voit ressurgir des problèmes de santé publique que l'on croyait disparus avec le XIX<sup>e</sup> siècle. » (Lister, 1995)

De plus, la gestion des mauvaises créances (les comptes impayés) peut devenir un véritable casse-tête et une source de situations critiques. En effet, la façon la plus simple pour minimiser les mauvaises créances est de couper l'eau lorsque la facture est impayée. On peut aussi penser à un système de paiement à l'avance comme en Angleterre où les clients qui ont une mauvaise cote de crédit doivent payer d'avance pour leur eau, avec tous les effets pervers que cela entraîne dans les familles à faible revenu. Trouvons-nous acceptable qu'une famille qui n'aurait plus d'argent pour payer son compte d'eau soit privée d'eau? L'eau est un bien essentiel à la vie et à la santé et en tant que telle, elle devrait être accessible à tous, en tout temps.

## Tarification par la taxe foncière

Pour facturer les services d'eau, on peut également opter pour une taxe, celle-ci peut être fixe ou modulée en fonction de certains critères qui sont généralement liés au type d'habitation (maison unifamiliale, immeuble à logements multiples, etc.). La taxe fixe ne fait aucun sens puisqu'elle ne prend en compte ni le volume consommé, ni la capacité de payer. La taxe modulée comme la taxe foncière est établie en fonction de l'évaluation de la résidence. Plus les résidences valent cher, plus la taxe est élevée. Ces résidences bénéficient généralement de terrains et d'équipements qui consomment beaucoup d'eau. Selon nous, la taxe foncière est la meilleure façon de tarifier l'eau.



## Tarification équitable : OUI

La tarification par une taxe foncière, ou impôt foncier, permet de répartir les charges en fonction de la capacité de payer des individus, en fonction du bénéfice reçu (le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout). De plus, elle est dans la plupart des cas proportionnelle à la consommation d'eau. En effet, le niveau de taxe foncière est généralement en fonction de la superficie du terrain, de la présence d'une piscine et de la superficie de la résidence (plus d'habitants), trois paramètres associés à une plus grande consommation d'eau. On parle alors d'équité horizontale, parce que les contribuables bénéficient également des mêmes avantages au même coût, et d'équité verticale combinée parce que les contribuables paient en fonction de leur capacité de payer.

Inclure le coût de l'eau dans une taxe foncière de cette nature, c'est en faire une taxe progressive et équitable. C'est d'ailleurs le mode de financement utilisé partout au Québec, à quelques exceptions près.

## La tarification par la taxe foncière est-elle efficace ? OUI

La tarification via l'impôt foncier est efficace puisque qu'elle ne coûte rien de plus en coûts d'opération. La taxe foncière est déjà perçue pour toutes les résidences. La taxe foncière est en soi beaucoup plus efficace que la tarification au compteur. À titre d'illustration, M. Henri Didillon, qui a déjà été directeur des Affaires municipales à la firme Raymond et Chabot, citait l'exemple d'une municipalité pour laquelle il en coûtait 62 fois moins cher de percevoir la taxe foncière que des montants spécifiques pour l'eau (par exemple, la facturation par compteurs d'eau).

De plus, la gestion de la taxe foncière est plus facile, particulièrement au niveau des mauvaises créances. En effet, les mauvaises créances sont pratiquement inexistantes au niveau de la taxe foncière étant donné les mesures convaincantes utilisées par les villes auprès des propriétaires, pouvant aller jusqu'à la mise aux enchères de l'immeuble.

## Pour le maintien de la gestion publique de l'eau : mieux vaut ne pas installer de compteurs d'eau résidentiels

Compte tenu des démonstrations précédentes, on se rend compte qu'installer des compteurs d'eau résidentiels, c'est surtout dérouler le tapis rouge à la privatisation. Personne ne doit être dupe quant aux possibilités de privatisation qu'offre l'installation de compteurs dans les résidences et les logements locatifs. C'est habituellement le chemin emprunté par les pouvoirs publics avant de céder ce secteur très lucratif à l'entreprise privée, d'autant plus que l'installation des compteurs a été payée par les deniers publics. Une fois les services d'eau rendus sous la gestion du privé, le niveau du prix du service d'eau est fixé afin de générer des profits récurrents, l'eau étant un bien essentiel sans substitut.

Les désastres de la privatisation de l'eau dans le monde ont été largement démontrés. Au cours des dernières décennies, certains États ont privatisé en prétendant qu'ils n'avaient plus les moyens d'investir dans les infrastructures d'eau et que le privé était plus efficace que le public dans sa gestion. Et bien, les Thatcher de ce monde se sont complètement gourrés. Non seulement, les villes peuvent-elles emprunter à des taux plus bas que les entreprises privées mais de plus, elles assurent un meilleur service à moindre coût. L'entreprise privée n'a qu'un seul objectif, soit celui de faire des profits. C'est légitime, mais extrêmement restrictif et inapproprié pour un service comme celui de l'eau. De leur côté, les villes ont plusieurs mandats à remplir, dont celui de servir le citoyen, promouvoir l'équité et la santé publique, etc., et ce au meilleur coût possible, ce qui exclut la notion de profit. Cela implique un arbitrage de la part des villes, qui est souvent complexe, mais nécessaire pour un service comme celui de l'eau qui est, rappelons-le, essentiel à la vie et à la santé et qui n'a aucun substitut.

La privatisation de l'eau implique un monopole de territoire. En effet, il y a qu'un seul tuyau qui se rend à votre résidence. Il ne pourrait être question de choisir entre le robinet de la compagnie 1 et celui de la compagnie 2. Le principe de la saine concurrence ne peut donc pas exister dans ces conditions, cette concurrence qui par magie établirait le prix de l'eau à sa juste valeur. Dans les faits, cette concurrence est inexistante et le prix de l'eau est établi afin de générer des profits faramineux à l'entreprise privée. Il a même été démontré qu'en Angleterre, où le service d'eau a été privatisé pendant l'ère Thatcher, que l'entreprise privée n'a généralement pas



réinvesti dans les infrastructures et que celles-ci se sont grandement détériorées. En effet, l'entreprise privée a souvent choisi d'investir dans des infrastructures apparentes au lieu d'investir dans des infrastructures souterraines, ce qui n'a pas réglé les problèmes de fuites.

*Les consommateurs britanniques, qui ont vu le prix de l'eau augmenter en moyenne de 5 % de plus que le taux d'inflation entre 1990 et 1995, sont de plus en plus exaspérés. Alors que les compagnies d'eau annonçaient des profits records, le service restait médiocre, allant jusqu'à des coupures de plusieurs jours, comme au cours de l'été 1995.*

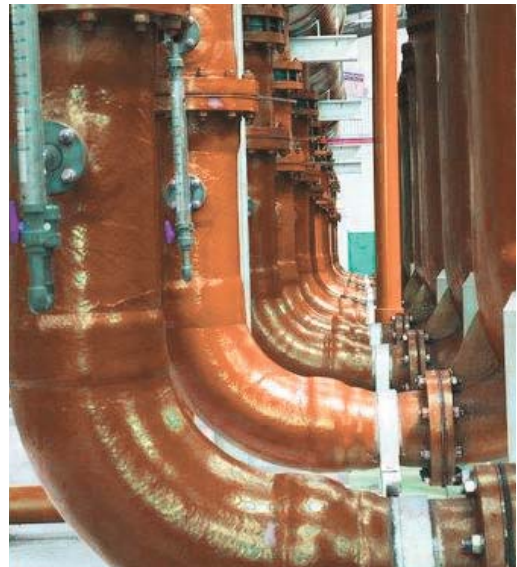
(source : Isabelle Rivest, journaliste; Privatisation de l'eau à Montréal : Argent liquide; Vie ouvrière vol n. 26 mai-juin 1996)

Finalement, de nombreux cas de corruption ont été mis en lumière lors de la privatisation des services d'eau, tant en France qu'ailleurs dans le monde. Dans certains cas, l'entreprise privée courtisait de façon illégale les décideurs afin de se voir octroyer les lucratifs contrats de gestion de l'eau. L'eau étant un bien essentiel sans substitut, une compagnie qui a le monopole du commerce de l'eau ajoute à son portefeuille une activité sans risque avec profit assuré. Un rêve pour l'entreprise privée et un cauchemar pour les citoyens captifs.

Il ne faut pas oublier qu'autrefois la grande majorité des systèmes d'alimentation d'eau potable des villes relevaient de compagnies privées. Mais les problèmes engendrés par un réseau d'aqueduc limité, une eau de piètre qualité et des déficits financiers importants de ces entreprises ont convaincu les villes de s'occuper elles-mêmes du réseau d'eau.

## Le compteur d'eau commercial et industriel : un outil essentiel

La situation du secteur résidentiel est toutefois très différente de celle du secteur commercial et industriel (CI). La consommation d'eau du secteur résidentiel est structurelle, ce qui n'est pas le cas pour le secteur commercial et industriel. En effet, la consommation commerciale et industrielle est extrêmement variable en fonction du type d'industrie et du type de procédés et de technologies en place. Prenons comme exemple un producteur de bière qui utilise de l'eau municipale pour fabriquer sa bière; sa consommation est nettement supérieure à un magasin grande surface de matériaux de rénovation. De plus, la consommation d'eau peut varier grandement en fonction du type de technologie de climatisation utilisée<sup>2</sup>.



<sup>2</sup> Article de Louis-Gilles Francœur, *Des milliard de litres d'eau gaspillés*, Le Devoir, 9 octobre 2003.

Contrairement au secteur résidentiel, la tarification par compteur d'eau pour le secteur commercial et industriel s'avère très efficace. Les volumes d'eau consommés peuvent être diminués de façon importante par le choix de technologies appropriées. La réglementation serait difficile à mettre en place étant donné le grand nombre et la variété des procédés et technologies utilisés. La sensibilisation aurait certainement un impact mais sûrement pas suffisant compte tenu de l'objectif numéro 1



de l'entreprise privée, soit le profit. Une tarification au volume inciterait les commerces et les industries à faire un choix plus judicieux en terme de consommation d'eau. Pour les industries qui consomment l'eau comme matière première, il est normal qu'elles paient au volume consommé puisque cette matière première génère le produit qui à son tour génère des profits à l'entreprise. La nature mercantile des activités du secteur Commerces et Industries et les énormes possibilités d'économie d'eau que recèle ce secteur incitent à opter pour une tarification au compteur. Au Québec, plusieurs expériences démontrent que les industries et les commerces sont en mesure de réduire radicalement leur consommation d'eau lorsqu'elles sont incitées à le faire.

Nous en voulons pour preuve les changements d'équipement de réfrigération qui peuvent diminuer la consommation de 10 à 20 fois. À titre d'exemple, un dépanneur et une boulangerie de Laval ont vu leur consommation passer de 7000 à 200 mètres cubes et de 23 000 à 940 mètres cubes respectivement, et ce uniquement en remplaçant leur système de refroidissement<sup>3</sup>. La ville de Sainte-Marie de Beauce a analysé le profil des consommateurs, plus particulièrement pendant l'été où les pénuries sont plus problématiques, ce qui lui a permis de découvrir que la plus grande utilisation d'eau n'était pas due aux piscines ou à l'arrosage des pelouses, mais à l'utilisation de systèmes de climatisation à l'eau utilisés par certaines institutions et industries.

L'installation de compteurs aurait également l'avantage de dépister les surconsommateurs des milieux industriels, commerciaux et institutionnels. Ces secteurs produisent des rejets, dans certains cas très pollués, et sont donc responsables d'une partie importante de la facture d'épuration des eaux usées. Par ailleurs, les revenus récoltés grâce à la facturation par compteurs seraient très efficaces compte tenu du très gros volume d'eau consommée par ce secteur.

Actuellement à Montréal, la plupart des grands consommateurs industriels (100 000 mètres cubes et plus) sont dotés de compteurs. Toutefois, il y aurait seulement 9600 compteurs institutionnels commerciaux et industriels installés alors que le besoin total atteint 23 700 compteurs. Un investissement de 25 millions \$ serait nécessaire pour implanter tous ces compteurs. Il est grand temps de mesurer la consommation de tous les immeubles commerciaux et industriels afin de leur faire payer le juste coût de l'eau et de mettre en place une campagne de sensibilisation visant un usage plus efficace de l'eau.

<sup>3</sup> Louis-Gilles Francoeur, Le Devoir, 9 octobre 2003.

## En commençant par les fuites

Les fuites d'eau du réseau d'aqueduc peuvent être responsables de 20 % à 50 % de la production d'eau potable d'une municipalité. Il est impératif de régler le problème criant des fuites occasionnées par un mauvais entretien des réseaux d'aqueduc. Le temps des études est terminé et les villes doivent s'attaquer rapidement à leur réfection. Les municipalités devraient se donner comme priorité numéro 1 dans la gestion de l'eau l'identification et la réparation des fuites. Par cette seule action, rapide à mettre en place, elles pourront économiser plus que toute la consommation résidentielle. Afin d'évaluer l'état du réseau de distribution, il serait pertinent d'installer des compteurs d'eau par quartier ou grande artère afin de détecter l'origine des fuites.

*« Ce qu'il faut, c'est cibler les grands consommateurs industriels, commerciaux et institutionnels. Deuxièmement, il faut s'attaquer aux deux activités principales qui provoquent une surconsommation dans le domaine résidentiel, soit l'arrosage des parterres, qu'on peut régler comme ici, et l'utilisation de piscines, qu'on peut taxer comme on l'a fait aussi à Valleyfield sans difficulté, afin de rétablir un certain équilibre entre les consommateurs. Enfin, il faut que les villes s'attaquent aux pertes et fuites de leurs réseaux, car, de ce point de vue, elles sont souvent les principales sources de gaspillage de leur eau. Ce n'est pas en installant des compteurs à 150 \$ ou 300 \$ pièce dans les logements pour facturer plus lourdement les personnes seules ou les familles nombreuses qu'on va régler ce problème. »*

M. Denis Lapointe maire de Valleyfield, président de l'Union des municipalités du Québec et ingénieur spécialisé dans les traitements de l'eau 2003.



**Coalition Eau Secours!**  
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

**L'eau! Pas une goutte de trop**

## Formulaire d'adhésion à *Eau Secours* !

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### MEMBRE DE SOUTIEN

Je n'ai pas le temps de participer aux activités de la Coalition mais je soutiens financièrement car j'adhère à sa mission.

### MEMBRE PARTICIPANT

Je veux être mis au courant de toutes les activités de la Coalition.

### BÉNÉVOLE

Je pourrais consacrer quelques heures par mois aux activités d'*Eau Secours*! Veuillez communiquer avec moi.

La cotisation annuelle pour être membre d'*Eau Secours* ! est de 10 \$.

Ci-joint  \$

J'ajoute un don de  \$

Veillez libeller votre chèque à l'ordre d'*Eau Secours* ! et le poster à l'adresse suivante :

**EAU SECOURS !**

**C.P. 55036 CSP Fairmount**

**Montréal (Québec) H2T 3E2**